

## ARTICLE 1

**1.1** Le règlement du billet virtuel à prétrirage TRIBOLO de la Loterie Romande a pour objet de définir ce jeu et spécifier ses conditions et modalités de participation.

**1.2** Pour le surplus, le Règlement Général des billets à prétrirage et le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'appliquent.

## ARTICLE 2

**2.1** Le billet virtuel TRIBOLO de la Loterie Romande est un jeu de loterie du type billets à gratter, auquel le public participe sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

**2.2** Il est semblable au jeu du même nom que la Loterie Romande diffuse au moyen de billets en papier. Les billets achetés sur la plateforme de jeu Internet sont l'équivalent électronique de billets en papier.

**2.3** Le jeu TRIBOLO appartient exclusivement à la Loterie Romande.

## ARTICLE 3

Les billets virtuels du jeu TRIBOLO comprennent six cases fermées, disposées sur 3 lignes et 2 colonnes.

## ARTICLE 4

**4.1** Le but du jeu est de dévoiler trois fois la même inscription après avoir ouvert les six cases en grattant chacune de celles-ci.

# REGLEMENT DU BILLET VIRTUEL A PRETRAGE



**4.2** Les montants recouverts sont des valeurs exprimées en francs suisses.

**4.3** Si le même montant apparaît dans trois cases, le participant le gagne une fois.

## ARTICLE 5

Le prix d'un billet est de CHF 2.-.

## ARTICLE 6

Le plan des lots est le suivant :

Nb. de billets gagnants		Gain billet en CHF	Montant total en CHF
Tranche de 500 000 billets à 2.-			
Valeur d'émission: 1 000 000.-			
1	X	20 000.- =	20 000.-
1	X	10 000.- =	10 000.-
2	X	5 000.- =	10 000.-
10	X	1 000.- =	10 000.-
12	X	500.- =	6 000.-
50	X	200.- =	10 000.-
470	X	100.- =	47 000.-
1 500	X	50.- =	75 000.-
2 000	X	20.- =	40 000.-
5 000	X	10.- =	50 000.-
7 000	X	6.- =	42 000.-
35 000	X	4.- =	140 000.-
75 000	X	2.- =	150 000.-
126 046	billets gagnants		610 000.-
25.21%			61.00%

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur le 24 août 2020. Il remplace le précédent règlement du jeu TRIBOLO et s'applique à toutes les émissions de billets virtuels du jeu TRIBOLO accessibles sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

Lausanne, août 2020

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE